

COMMUNE LE THOU
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
A LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2026

Délibération n° 2026-07-02-1

Décision modificative n°1

Monsieur le Maire indique :

- Qu'il convient de procéder au remboursement d'un trop perçu de taxe d'aménagement ;
- Qu'il convient de créer une opération budgétaire relative à la mise en œuvre d'un extracteur d'air dans la salle des fêtes ;

Les crédits n'étant pas prévus au budget principal, il propose la décision modificative suivante :

Section d'investissement

Dépenses

Article 10226	+ 2 600.00 €
Opération 619 Art. 21351	- 2 600.00 €
Opération 622 (création) Art. 21351	+ 4 300.00 €
Opération 619 Art. 21351	- 4 300.00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-07-02-2

Création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe.

Monsieur le Maire informe qu'un agent a obtenu l'examen professionnel d'adjoint du patrimoine Principal de 2ème classe.

Il propose la création du poste à compter du 1er septembre 2026 pour une durée hebdomadaire de 28h00.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-07-02-3

Autorisation de signature d'une convention APL entre la commune du Thou et l'Etat.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le projet de création de 7 logements sociaux communaux

Vu l'agrément PALULOS obtenu par la commune du Thou en date du 30 août 2024

Monsieur le Maire expose les termes de la convention APL.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-07-02-4

Avis sur le projet de Plan Particulier d'Intervention de la société NOVAEM BB TRADE.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture d'une consultation du public sur le projet de Plan Particulier d'Intervention de la société NOVAEM BB TRADE à Aigrefeuille d'Aunis ;

Considérant la transmission aux Conseillers Municipaux du dossier de consultation ;

Considérant que le Conseil Municipal doit émettre des observations ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Emet l'observation suivante : le système d'alerte sonore lors d'un éventuel sinistre doit être suffisamment efficace

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-07-02-5

Désignation d'un correspondant défense et de son suppléant.

Considérant la démission de M. LUCAS Jacky de sa fonction de correspondant défense, il convient d'en redésigner un autre.

Monsieur MEUNIER Aymeric propose sa candidature en qualité de correspondant Défense titulaire.

Madame RUESCAS Flora propose sa candidature en qualité de correspondant Défense suppléant.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-07-02-6

Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération de la Communauté de Communes Aunis Sud en date du 27 mai 2026 ;

Considérant que le Conseil Municipal de la commune du Thou doit désigner des représentants ;

Monsieur le Maire procède à l'appel à candidatures.

Sont candidats :

Titulaire : BRUNIER Christian

Suppléant : LEGROS Catherine

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n°2026-07 02 7

Attribution de noms de rues

Monsieur le Maire rappelle le projet de lotissement « les Hauts des Thèmes ». Il convient de dénommer la voirie.

Proposition : « rue de la Paix »

Dans le cadre de l'adressage, 2 noms de rues doivent être attribués :

- Route départementale 113 (emplacement du château d'eau) :

Proposition : « Route de Ciré »

- Route départementale (emplacement des « Gens du voyage »)

Proposition : « Rue de la Leigne »

La délibération est adoptée à l'unanimité

Date d'affichage et publication sur le site internet de la commune du THOU, le **lundi 6 juillet 2026**